



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 11 avril 2022 à 19h00 /
2022ko apirilaren 11ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
5 avril 2022 / 2022ko apirilaren 5a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Jean Pierre MOUHICA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2022- 33 Attribution Fonds de concours « projet plantations » de la Communauté d'Agglomération Pays Basque / Euskal Hirigune Elkargoaren 'Landatzen proiektua' diru laguntzaren ematea

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n° OJ19 du 28 septembre 2019 et prolongé par délibération n° OJ38 du 18 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2022, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « projet plantations » de 17 248,50 € pour la replantation des arbres qui avaient péri lors des incendies du 20 février 2021 dans le secteur dit de Trabenia, suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « projet plantations » de 17 248,50 € pour la replantation des arbres qui avaient péri lors des incendies du 20 février 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta delibaratua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiataturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

